

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Délibération
n° 2017.12.664

Modification du
tableau des effectifs

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 décembre 2017**

Secrétaire de séance : Jacky BOUCHAUD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Georges DUMET, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, René BUJON, Isabelle ESNAULT,

Ont donné pouvoir :

Patrick BOURGOIN à Anne-Sophie BIDOIRE, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Danielle CHAUVET à Véronique ARLOT, Jacques DUBREUIL à François NEBOUT, François ELIE à Joël GUITTON, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Michel GERMANEAU à Guy ETIENNE, Isabelle LAGRANGE à Annie MARAIS, Pascal MONIER à Elisabeth LASBUGUES, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Xavier BONNEFONT, Jean REVEREAULT à Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Suppléant(s) :

Bernard CONTAMINE par Isabelle ESNAULT, Jean-Claude COURARI par René BUJON

Excusé(s) :

Samuel CAZENAVE, Karen DUBOIS, André LANDREAU, Philippe LAVAUD, Danièle MERIGLIER,

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2017**DELIBERATION
N° 2017.12.664**

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame BERNAZEAU**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

La gestion des ressources humaines nécessite l'ajustement régulier du tableau des effectifs.

1. Direction Proximité Culture

La direction de la Culture a proposé de mutualiser la gestion administrative et financière de l'école d'Art et de l'Epiphyte en confiant cette mission à un agent récemment admis au concours d'attaché. Cet agent serait chargé de l'administration générale des 2 structures (suivi administratif, budgétaire, interlocuteur dédié pour la classe préparatoire aux concours supérieurs,...) et resterait physiquement hébergé sur le site de l'école d'Art. Son poste actuel de rédacteur serait supprimé au terme du détachement si sa titularisation est prononcée.

Par ailleurs, l'activité de l'Epiphyte se développe et justifie l'affectation d'un poste administratif et de médiation culturelle. La présence d'une seconde personne, en plus de la directrice, sur le site permettra aussi de résoudre la problématique de travailleur isolé actuellement constaté, dans un équipement situé en forêt.

Enfin, afin de permettre une mobilité interne à l'Alpha, il est nécessaire de transformer un poste d'adjoint administratif en un poste du cadre d'emplois des adjoints techniques.

2. Direction générale des services

Afin de permettre une mobilité interne, il convient de transformer un poste de rédacteur vacant en un poste du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

La modification du tableau des effectifs serait la suivante :

Direction	création	Nbre	suppression	Nbre
Direction Proximité - culture	Cadre d'emplois des attachés	1	Cadre d'emplois des rédacteurs	1(*)
	Cadre d'emplois des adjoints administratifs ou rédacteurs	1		
	Cadre d'emplois des adjoints techniques	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	1
Direction générale des services	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	1		
Direction des services techniques - patrimoine			Cadre d'emplois des rédacteurs	1

(*) Suppression envisagée après titularisation, à l'issue de la période statutaire de détachement pour stage

L'incidence financière annuelle serait de + 40 000 €.

3. Diverses directions

Depuis le 1^{er} janvier et après quelques mois de fonctionnement, certains services expriment des besoins d'ajustement du tableau des effectifs pour faire face aux missions de service public :

- soit par la création de postes temporaires ou pérennes pour répondre à des besoins identifiés,
- soit par la pérennisation de CDD en poste depuis plusieurs mois ou de bénéficiaires d'emplois aidés (emploi avenir ou CAE) arrivés au terme du dispositif ou non reconduits.

Les besoins identifiés vont permettre aux services communautaires d'assurer efficacement les compétences communautaires nouvelles et/ou étendues depuis la fusion. Ils répondent à des besoins pérennes indispensables pour rendre le service attendu par les usagers.

Direction	Cadres d'emplois ou grade	Nbre
Direction services techniques - Patrimoine	Adjoint technique	1
Direction services techniques - Energie	Adjoint technique / agent de maîtrise / technicien	1
Direction services techniques - Déchets	Adjoint technique	23
Direction services techniques – SPANC	Adjoint technique / agent de maîtrise / technicien	2
Direction Proximité – Alpha	Adjoint du patrimoine à 20h / adjoint administratif à 20h	1
Direction Attractivité économie emploi – Maison de l'Entreprendre	Adjoint administratif	1

Par ailleurs, deux postes pour accroissement temporaire d'activité sont créés pour 1 an :

Direction	Cadres d'emplois ou grade	Nbre
Direction services techniques - Patrimoine	Adjoint administratif/adjoint technique/agent de maîtrise	1
Direction Proximité – enfance jeunesse	Rédacteur/animateur/assistant socio-éducatif/attaché/ conseiller socio-éducatif	1

L'incidence financière annuelle de ces créations et pérennisations serait de + 250 000 € en dépenses et de – 83 100 € en recettes, soit + 333 100 € en année pleine (1,11% de la masse salariale totale, tous budget confondus), dont 200 100 € directement liés à la fin des dispositifs d'emplois aidés.

Sous réserve de l'avis du comité technique,

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 6 décembre 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs décrite ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2018,

D'AUTORISER, après déclaration de vacance de poste, le recrutement d'agents non titulaires sur le cadre d'emplois des agents de maîtrise ou techniciens (grille indiciaire allant de l'indice brut 353 à l'indice brut 591) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de technicien énergie ou technicien SPANC,

DE PREVOIR les crédits correspondants aux budgets 2018 et suivants.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 20 décembre 2017	<u>Affiché le :</u> 20 décembre 2017